

## 1/ Historique

- Le CNPK (ancienne dénomination de KFP) a été créé à Paris en octobre 1993, à l'initiative de 5 Comités Départementaux (22, 26, 42, 49 et 63), de 2 syndicats professionnels et de la Mutualité Française.



## 2/ Missions de KFP

- Favoriser la création de nouveaux comités et soutenir l'action de ceux qui existent.
- Promouvoir le rôle du kinésithérapeute en matière de prévention.
- Développer la recherche et l'évaluation dans le domaine de la prévention.
- Accréditer, évaluer et soutenir les animateurs et formateurs du réseau.
- Former les kinésithérapeutes et diffuser des recommandations professionnelles.
- Organiser des congrès nationaux destinés à mutualiser les connaissances.
- Gérer ou coordonner des actions nationales de prévention en partenariat avec des opérateurs publics et privés.

2

## 3/ Décret de compétence des MK

- En milieu sportif, le kinésithérapeute est habilité à participer à l'établissement des bilans et au suivi de l'entraînement et des compétitions.
- Le kinésithérapeute participe à la réalisation de bilans et de recherches ergonomiques.
- Le kinésithérapeute participe à différentes actions d'éducation, de prévention, de dépistage et de formation.
- Le kinésithérapeute encadre la pratique de la gymnastique préventive.

## 3/ Spécificité du kinési-préventeur

- La prise en compte des facteurs de risque individuels (déficiences, handicaps, etc.).
- Une lecture dynamique du mouvement et une analyse gestuelle et posturale fine.
- L'éducation proprioceptive (ressenti corporel) et posturo-gestuelle et l'utilisation de la main comme facilitateur pédagogique.
- Le dépistage et la thérapie précoce des troubles locomoteurs infra-douloureux.
- L'ergonomie participative de proximité (environnement immédiat de l'individu, sur lequel il peut intervenir)



3

## 4/ Les modes d'intervention

### *A son cabinet ou dans l'établissement ou le service dont il est salarié :*

- Actes individuels de dépistage, de normalisation, d'éducation thérapeutique et d'éducation pour la santé.
- A sein d'une équipe disposant d'un plateau technique : animation d'actions collectives (ateliers "Santé du dos", "Prévention des chutes", "Ecole du souffle", "Gym Préventive" ...).



### *Dans une collectivité, une entreprise, un établissement scolaire, une association :*

- Le kinési-préventeur peut s'intégrer dans des actions de santé publique, santé scolaire ou santé au travail gérées par les associations du réseau KFP ou par d'autres opérateurs...
- Il intervient pour ces organismes en qualité de prestataire de service, de formateur occasionnel ou de vacataire.

4

## 5/ Les thématiques de santé

- Prévention des TMS, des accidents de manutention ou de plain-pied.
- Prévention et santé au bureau.
- Prévention des RPS et du stress.
- Prévention des chutes.
- Prévention des accidents du sport.
- Prévention des incontinences.
- Prévention cardio-respiratoire.
- .....



## 6/ Les différentes actions

- Conférences et sensibilisations.
- Formations-actions.
- Ateliers éducatifs.
- Dépistage, conseil et thérapie précoce.

## 7/ Les publics et les milieux

- Les particuliers au cabinet du kiné.
- Les enfants dans les écoles.
- Les jeunes en Lycée professionnel.
- Les salariés au sein des entreprises.
- Les personnes âgées, à domicile ou en établissements d'accueil.
- Les sportifs dans les clubs.
- Les kinésithérapeutes libéraux et salariés.
- Les étudiants en kinésithérapie.

## 8/ Instances et fonctionnement

**Le Conseil d'Administration :** Composé de représentants des comités locaux, il conduit la politique fixée par l'Assemblée Générale.

**Le bureau :** composé d'un président, un secrétaire, un trésorier et de vices présidents, il assume la gestion courante de l'association

**Le conseil scientifique :**

- Composée d'experts et de praticiens de la prévention, issus ou non du réseau.
- Il conduit des recherches en matière de prévention en kinésithérapie, émet des recommandations et produit des référentiels.
- Il soutient et coordonne les recherches et évaluations des comités locaux.
- Il accrédite les formations et les formateurs de kinésithérapeutes ainsi que les protocoles et supports éducatifs du réseau national.



[www.kinefranceprevention.fr](http://www.kinefranceprevention.fr)



## Présentation de Kiné France Prévention

Page 2 – Historique et buts

Page 3 – Compétences et spécificités

Page 4 – Modalités d'intervention

Page 5 – Thèmes et publics ciblés

Page 6 – Instances et fonctionnement

[contact@kinefranceprevention.fr](mailto:contact@kinefranceprevention.fr)

[www.kinefranceprevention.fr](http://www.kinefranceprevention.fr)